

=====

**SYNDICAT DES EAUX SMPAS**

=====

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 15  
Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 14

Le vingt et un mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en son siège, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 14 mars 2023

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS** : Jean-Philippe ROCHE, Julie MEURANT, Gilles MAGNON, Raymond MARION-FERRIER, Richard GUIELMINI, Fabien SYLVAIN, Sébastien CHOUPAS, Frédéric TRON, Philippe BERNA, Laurent SAYN, Hélène SYLVESTRE, Denis GAUDIN

**MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS** : André ODDON et Georges DUQUESNES

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jean-Philippe ROCHE

**Objet : compte administratif 2022 - Eau  
N°2023-03-21-02**

Sous la présidence de Monsieur Raymond MARION-FERRIER, le Conseil Syndical examine le compte administratif de l'eau 2022 qui s'établit ainsi :

**Section de Fonctionnement**

Dépenses :	1 039 192.56 €
Recettes :	1 328 076.98 €
Excédent de fonctionnement	+ 288 884.42 €

**Section d'investissement**

Dépenses :	447 160.26 €
Recettes :	890 042.78 €
Excédent d'investissement	+ 442 882.52 €
Restes à réaliser (dépenses)	0 €
Restes à réaliser (recettes)	0 €

Hors de la présence de Monsieur Gilles MAGNON, Président, le conseil syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2022.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Conforme au registre des délibérations,  
Mirabel et Blacons, le 23 mars 2023*

*Le Président  
Gilles MAGNON*

**Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le :  
et publication le :**

**Le Président,**

